

LE 6 AVRIL 2004

RÉGIME DE RETRAITE DE LA
CORPORATION DE L'ÉCOLE
POLYTECHNIQUE

AVIS AUX PARTICIPANTS

Le Comité de retraite du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique s'adressera prochainement à la Régie des rentes du Québec et à Revenu Canada pour demander l'enregistrement d'une modification apportée au Règlement du Régime. Cette modification a été approuvée par le Conseil d'administration de la Corporation le 30 octobre 2003.

La modification apportée est la suivante :

- **Comité de placement**

L'application de l'article 3.7 qui régit le comité de placement prévoit trois personnes choisies et nommées par le comité de retraite. En vertu de la modification du 30 octobre 2003, le nombre de membres siégeant sur le comité passe de trois à quatre personnes.

La modification entrera en vigueur rétroactivement au 22 septembre 2003 dès son enregistrement par les autorités gouvernementales.

Le texte de la modification peut-être consulté au bureau du Régime de retraite situé au 7777, boul. Décarie, 5^e étage (adresse postale : Case postale 6079, succ. Centre-Ville, Montréal (Qc), H3C 3A7), en vous adressant à madame Diane Forest au poste 4093 ou à madame Annie Grenon au poste 3267.

Le président du Comité de retraite,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Sanschagrin'.

Bernard Sanschagrin